

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juin, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé – salle du conseil – sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à la mairie a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à
M. Yannick BARON		x		
M. André BOURGIN	x			
M. Benoît BURET	x			
Mme. Sonia CIVET	x			
Mme. Nicole COMMUNAL	x			
Mme. Jacqueline DAVID	x			
M. Jean-Michel DUCLOS	x			
M. Anthony EVIN	x			
Mme. Elodie FATIEN	x			
Mme. Anne-Cécile FIDON	x			
M. Christian GAUTIER	x			
M. Patrick GRANDIERE	x			
M. Ludovic HOCHART	x			
Mme. Catherine LE HECHO	x			
M. Loïc LECLERC			x	<i>M. Christian Gautier</i>
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x			
Mme. Isabelle MICHAUX	x			
Mme. Danielle RETAILLEAU	x			
M. Jérôme THOMEROT	x			

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance	Sonia Civet
Date de la convocation	15-juin-22
Heure d'ouverture de la séance	19h30
Heure de levée de la séance	22h16

Délibérations

Type	N° délib	Objet	Résumé	Vote
Ressources humaines	22-30	Modification du tableau des effectifs	Création de trois postes : - Cuisinier à 57% - animateur local, poste à temps plein partagé entre le périscolaire et l'animation du Tiers-Lieu - Agent d'accueil, poste à temps plein	Unanimité
Affaires générales	22-31	Création d'un comité consultatif	Création d'un comité consultatif "santé" pour promouvoir et améliorer l'offre de santé du territoire	Unanimité
Finances	22-32	Subvention à une association	Attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à l'association Rencontres	Unanimité
Finances	22-33	Modification de la délibération n°20-08 relative au montant du loyer du pôle santé	Montant du loyer : 5 €/m ² habitable comprenant le ménage des parties communes Pour les parties privatives, les occupants ont le choix de le faire eux-mêmes ou rétribuer la commune pour la mise à disposition d'un agent d'entretien Inscription de la provision pour charges dans le bail	Unanimité
Affaires scolaires	22-34	Modification des horaires de l'école publique	Pour la matinée : 8h40 - 12h à la place de 8h45 - 12h Pour l'après-midi : 13h40 - 16h25 au lieu de 13h35 - 16h20	Unanimité
Finances	22-35	Tarifs périscolaire	Augmentation de 2% des tarifs du périscolaire	Unanimité
Finances	22-36	Tarifs cantine	Pas d'augmentation des tarifs Pour un enfant - 3,30 € Pour un adulte - 5,20 €	Unanimité
Affaires scolaires	22-37	Règlements intérieurs	Approbation des règlements intérieurs du périscolaire et de la cantine	Unanimité
Finances	22-38	Participation financière - classe ULIS	Participation à hauteur de 580 € au profit de l'institution St Joseph	Unanimité

Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT

DIA 20220004	La mairie renonce à son droit de préemption - section B n° 354
DIA 20220005	La mairie renonce à son droit de préemption - 3 rue Saint Joseph
DIA 20220006	La mairie renonce à son droit de préemption - 14 rue de la Gare
DIA 20220007	La mairie renonce à son droit de préemption - 1 place de l'Eglise
Signature d'un devis ANTAK relatif à l'étude pour l'Eglise	D'un montant de 14 100 € TTC
Signature avenant Pôle santé - Mise en place d'un échéancier	Mise en place d'un échéancier de 5 situations dans un souci de bonne gestion de la trésorerie

Informations diverses

- M. le Maire informe le conseil que la commission aménagement, cadre de vie va se réunir afin de se pencher sur l'aménagement paysager du pôle santé. L'aubette du car scolaire va également être déplacé.
- Un retour est fait sur l'organisation des animations par le comité tiers-lieu :
 - o Ateliers numériques animés par ACIAH
 - o Organisation d'ateliers autour du fil
 - o Proposition d'un club autour de l'histoire rougéenne le 12 juillet
- Organisation d'une fête de la musique le samedi 25 juin en collaboration avec une dizaine d'associations rougéennes
- Organisation d'un forum des associations le 17 septembre, de 10h à 13h à la salle omnisports.

Monsieur Jean-Michel DUCLOS

